

cerfa

N° 11084*20

Formulaire obligatoire
tart 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2065-SD

2019

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

X

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516

**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
**** SUR TELEDEC.FR ****

Adresse du siège social:

52 AVENUE SAINT AUGUSTIN

Ancienne adresse en cas de changement:

06200 NICE

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% Bénéfice imposable à 28% 1 013 Déficit

Bénéfice imposable à 15% 38 120

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Pôle de compétitivité Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdeciesBassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 02/05/2019 Lieu: NICE

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : GHRIBA

Qualité du déclarant : Gérant

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
Art. 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ À LA TELEDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :

H | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)	

I | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
1	2	3	4	5	6	7	8

J | DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

 Exercice N clos le
 31/12/2018

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010 Fonds commercial* 014 Autres*	012 016		
	Immobilisations corporelles*	028	78 358 030	27 995 50 363	
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	78 358 048	27 995 50 363	
ACTIF CIRCUITANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050	052		
	Marchandises*	060	24 016 062	24 016	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créditrices (2)	068 Clients et comptes rattachés* 072 Autres* (3)	9 338 070 4 454 074	9 338 4 454	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	7 856 086	7 856	
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	45 664 098	45 664	
	Total général (I + II)	110	124 022 112	27 995 96 027	
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120 500	
	Écarts de réévaluation			124	
	Reserve legale			126 50	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)*	131		132	
	Report à nouveau			134 26 751	
	Résultat de l'exercice			136 33 130	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142 60 431	
	Provisions pour risques et charges			154	
DETTS (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166 19 660	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172 15 936	
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176 35 596	
	Total général (I + II + III)			180 96 027	
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

VIGUEUR 01/01/2019 - 31/12/2019

TÉLÉCHARGER

Formulaire obligatoire article 302 séries

A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516

Neant *

Exercice N clos le

31/12/2018

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Formulaire déposé au titre de l'IR	018		
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises *			209		210
Production vendue		Biens	213		214
		Services *	217		218
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232
					300 926
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
Variation de stocks (marchandises) *					236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
Autres charges fixes *		donc crédit bail : - mobilier			242
Autres charges fixes		donc taxe professionnelle	243	1 619	244
Impôts, taxes et versements assimilés		CFE et CNAP *			
Remunerations du personnel *					250
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
Dotations aux amortissements *					254
Donations aux provisions					256
Autres charges		donc provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
		donc cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
		Total des charges d'exploitation (II)			264
					261 793
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270
Produits financiers	(III)	280		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels	(IV)				296
Charges exceptionnelles (VI)		donc amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300
		donc amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 29 quinages 1)	348		
Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306
					6 003
2 - BENÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	33 130	314
Réintegraisons	Rémunerations et avantages personnels non déductibles *				316
	Amortissements excédentaires (art. 39-i CGH) et autres amortissements non déductibles				318
	Provisions non déductibles *				322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				323
	Divers *, dont intérêts excédentaires des emprunts et associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à reintegrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintegration (art. 239, seules D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44, seules)	986	ZFI-TE (44, actifs et actifs A)	987	942
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, seules)	981	IFI (44, seules A)	989	
	ZRD (44, tendances)	127	ZRR (44, quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44, diadiques)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, indexées)	990	
	ZEA (44, quindecies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44, secondeurs)				992
	droit à la déduction				350
	Greance due au report en arrière du déficit				846
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 décès)				655
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS		Benefices col. 1 Déficit col. 2	352	39 133	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables *		donc imputés sur le résultat :		360
RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Benefices col. 1 Déficit col. 2	370	39 133	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Néant Formulaire obligatoire article 3286 bis
Avis du fisc portant sur les impositions

Designation de l'entreprise : HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale ¹	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISE									
Immobilisations corporelles	Fonds corporels	100	101	100	101	102	103		
	Autres	100	101	102	103	104	105		
	Terains	120	121	122	123	124	125		
	Constructions	130	131	132	133	134	135		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	140	141	59 877	142	143	144	59 877	
	Installations générales, aménagements divers	150	151	8 420	152	153	154	8 420	
	Matériel de transport	160	161	162	163	164	165		
	Autres immobilisations corporelles	170	171	10 061	172	173	174	10 061	
	Immobilisations financières	180	181	182	183	184	185		
	TOTAL	190	191	78 358	192	193	194	78 358	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Fonds corporels	200	201	202	203	204	205	206	
	Terains	210	211	212	213	214	215	216	
	Constructions	220	221	222	223	224	225		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	230	231	11 975	232	233	234	5 987	17 962
	Installations générales, aménagements divers	240	241	3 368	242	243	244	1 684	5 052
	Matériel de transport	250	251	252	253	254	255		
	Autres immobilisations corporelles	260	261	3 320	262	263	264	1 660	4 980
	TOTAL	270	271	18 663	272	273	274	9 331	27 994
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		+ 19% 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 15% pour les entreprises à l'IR					
Nature des immobilisations cédées versées de poste à poste, mises hors service ou reintègrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	Plus ou moins-values		
Immobilisation	Valeur d'actif ²	1	2	3	4	5	Court terme ³		
							19% 6	15% 00	12,8% 7
									0% 8
	+								
	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
Plus-values fixables à l'IR									
TOTAL		578	580	582	584	586	588	587	589
Plus-values fixables à l'IS		579			Requérants	590	588	591	595
Résultat net de la cession et de la sous-cession de bières d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (RGL) au 31/12/2018									
TOTAL						590	588	591	595

¹ Des explications concernant cette rubrique sont données dans le recueil 2033 N°2.² Les plus-values sont imposables au titre de l'IR, en application des articles 288 bis (I), 289, 290, 291 et 292, jusqu'à un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516							Néant <input type="checkbox"/>
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Immobil. incorporelles	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	5			
Inst. générales, aménagements amén. div.	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autres immobilisations corporelles	760		765	TOTAL à reporter ligne 522 du tableau n° 2033-B-SD	780		
TOTAL	770		775				
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			Resultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables	984						
Déficits de l'exercice	860						
Total des déficits restant à reporter	870						
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374		30 471	
Montant de la TVA deductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		23 128	
Montant des prélevements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise domotrice				398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NDF-SD

Désignation de l'entreprise: HK AUTOMOBILES - SIREN : 817458516

Néant *

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis	376	1
Dont handicapés	657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651	

Effectifs affectés à l'activité artisanale

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	300 926
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	300 926

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾

Achats	121	145 798
Variation négative des stocks	145	14 370
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	29 653
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	189 821

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 111 105

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117 111 105

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	300 926
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	01/01/2018 160
Date de cessation		31/12/2018

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.